

Lyon, mercredi 23 mai 2012

### Les centres de santé en Rhône-Alpes

> Une réflexion engagée sur leur place dans l'offre de soins de premier recours et l'accompagnement nécessaire pour permettre leur développement dans la région.

L'Agence régionale de santé, l'Union régionale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (URIOPSS) et le Groupement régional des centres de santé de la région Rhône-Alpes ont organisé ce jour une conférence régionale avec la participation de gestionnaires de centres, professionnels, collectivités locales, représentants de maison de santé libérale, sur la place des centres de santé dans l'accès aux soins de premier recours en Rhône-Alpes. L'objectif était également d'évoquer des pistes de réflexion sur les freins au développement de certains d'entre eux.

Christophe Jacquinet, directeur général de l'ARS Rhône-Alpes confirme l'intérêt de l'agence de soutenir le développement de ces centres dans la région avec l'objectif central que la coordination, entre professionnels au sein des centres de santé et avec les acteurs de santé de leur territoire, soit au cœur de leur projet.

Au travers du premier **Projet régional de santé Rhône-Alpes** et du volet ambulatoire du schéma régional d'organisation des soins en cours d'élaboration, l'ARS a identifié **des zones « fragiles »** et des **« zones de vigilance »** sur le plan de la démographie des professionnels de santé pour les soins de premier recours. Cette question du manque de professionnel est un **enjeu majeur des 10 prochaines années** a rappelé aujourd'hui Christophe Jacquinet.

Par ailleurs, l'accent mis sur **l'accès aux soins pour tous** n'est pas entravé par le seul critère social, géographique, culturel, urbain ou rural, mais bien par **le cumul** de plusieurs de ces critères.

Enfin, **les aspirations des jeunes médecins et certains professionnels en matière d'exercice évoluent** et il convient aujourd'hui de trouver toutes les solutions qui permettront de répondre à leurs attentes.

**Les centres de santé font partie de ces solutions qu'il est nécessaire de développer et de soutenir en Rhône-Alpes.**

**Tout d’abord**, ils évitent, dans un grand nombre de cas, le recours à l’hôpital ou à des soins plus curatifs. Par leur caractéristique de **structures sanitaires de proximité**, ils font valoir la plus-value de leur action incarnée par un **projet de santé qui intègre l’accessibilité sociale, la coordination des soins et des actions de prévention en santé**. Par ailleurs, **le tiers payant y est systématiquement pratiqué** et il n’y a **aucun dépassement d’honoraire**.

Enfin, l’exercice regroupé et pluriprofessionnel, au sein d’une structure dans laquelle les professionnels sont par ailleurs salariés, répond en grande partie à leurs attentes relatives à leur mode d’exercice.

**Cette journée a réellement permis de mieux comprendre les articulations possibles entre les différentes formes de pratiques d’exercice regroupé (libérale ou salariées). L’ensemble des participants s’est accordé à dire que la participation de chacun concourt à la réussite de la réalité de l’accès au soin de premier recours. Un certain nombre de questions se sont posées** : Quelle place des centres dans les zones fragiles ou de vigilance ? Quel modèle économique trouver pour assurer leur pérennité ? Quels modes de rémunération ? Quelle coordination développer entre les acteurs de premier recours dans les domaines de la prévention, éducation thérapeutique du patient, accompagnement médico-social, soins ? Quelle coordination avec l’hôpital ?

Autant de sujets que Christophe Jacquinet souhaite voire approfondis par la mise en place d’un groupe de travail qui sera coordonné par l’ARS, et auxquels participeront, entre autre, l’URIOPSS et le groupement régional des centres de santé de la région. En effet, l’ARS souhaite qu’environ **300 structures de soins de premier recours pluriprofessionnelles** (maisons de santé libérales et centres de santé) soient créés dans moins de 10 ans. Ceci, afin de permettre que les 6 millions d’habitants qui vivent dans la région puissent bénéficier, près de chez eux, d’une véritable complémentarité en terme de soins de proximité.

- 
- *La Région Rhône-Alpes fait partie des régions les mieux dotées avec plus de 190 centres (40 centres polyvalents) qui proposent leurs services à la population (environ 10% du nombre de centre en France). Ils assurent, en Rhône-Alpes, la prise en charge de près de 540 000 personnes, dont 93 000 sont allocataires de la Couverture médicale universelle (CMU). Ils réalisent plus de 5 millions d’actes pour un chiffre d’affaires annuel de 65 millions d’euros. Ils emploient près de 1 500 salariés (sources FINESS, 2012).*
  - *Du côté des Maisons de santé pluriprofessionnelles, ce sont près de 20 maisons de santé pluriprofessionnelles qui sont en fonctionnement dans la région, 70 projets actuellement en développement et près de 90 projets qui sont en réflexion.*

#### **ARS Rhône-Alpes**

**Cécilia HAAS** - Service information et communication  
04 27 86 55 40 - [cecilia.haas@ars.sante.fr](mailto:cecilia.haas@ars.sante.fr)

#### **URIOPSS Rhône-Alpes**

**Violaine DELAY** - Service documentation  
04 72 84 78 17 – [v.delay@uriopss-ra.asso.fr](mailto:v.delay@uriopss-ra.asso.fr)

---

L’Agence régionale de santé Rhône-Alpes a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2010. Cet établissement public, constitué de **830 personnes**, est un opérateur de l’Etat et de l’Assurance Maladie. L’Agence regroupe donc les forces de l’Etat et de l’Assurance maladie en région et se **substitue** aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l’Agence régionale d’hospitalisation (ARH), à l’Union régionale des caisses d’assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d’assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créée par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l’ARS met en œuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l’offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l’appui à l’efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L’Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.

---

